

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4503

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Acquisition foncière et lancement des travaux d'espaces publics - Bilan de concertation préalable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4503**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Darcieux Collonges - Projet urbain partenarial (PUP) - Acquisition foncière et lancement des travaux d'espaces publics - Bilan de concertation préalable - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil communautaire du 18 avril 2013, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé une convention de projet urbain partenarial (PUP) avec la société Cogedim qui souhaite réaliser un programme immobilier, d'environ 7 155 mètres carrés, soit environ une centaine de logements, sur une parcelle située à proximité du centre-bourg de Saint Genis Laval, entre des équipements scolaires : le collège Saint Thomas d'Aquin, l'école Sainte-Marie Saint-Joseph et le groupe scolaire et le gymnase A. Mouton.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine s'est engagée à réaliser de nouveaux espaces publics (voirie, parkings et cheminements piétons) qui répondent aux objectifs de maillage des voiries en centre-ville, de fluidité et de sécurité d'accès et de stationnement aux abords des écoles, et de desserte du nouveau programme de construction.

Pour répondre à ces objectifs, le programme des équipements publics (PEP) établi par la Communauté urbaine de Lyon, en lien avec la commune de Saint Genis Laval, comprend :

- une voie de desserte, liaison inter-quartier reliant les quartiers de Champlong et des Collonges au pôle administratif de la Commune. Outre les réseaux à créer au sein de cette future desserte, cette voie comportera une circulation modes doux sur toute sa longueur et du stationnement unilatéral,
- une offre de stationnement par la création de 3 parkings paysagers, participant à la desserte des équipements publics (écoles et groupe scolaire, gymnase),
- des liaisons piétonnes desservant les groupes scolaires : la Commune étant engagée dans le développement de la démarche pédibus.

Les études de conception en cours ont pris en compte les enjeux patrimoniaux et paysagers du site, et ont abouti à aménager une voie dans l'esprit des rues de centre-bourg, à atténuer l'impact des parkings et à assurer une cohérence entre le projet des espaces extérieurs des constructions et ces nouveaux espaces publics.

Coût prévisionnel d'aménagement des espaces publics

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en €)
Foncier	529 764	Communauté urbaine	1 315 915
Etudes	233 220	Commune de Saint Genis Laval	333 148
Travaux	2 125 662	Constructeur	1 239 583
<i>dont budget principal</i>	<i>1 841 068</i>		
<i>dont budget annexe assainissement (en € HT)</i>	<i>178 094</i>		
<i>dont budget annexe eau</i>	<i>106 500</i>		
Total	2 888 646	Total	2 888 646

L'aménagement des espaces publics nécessite l'acquisition des terrains d'assiette correspondants qui est estimée à 529 764 € TTC (y compris les frais de notaire).

Le coût des travaux d'aménagement des espaces publics au stade avant-projet (AVP) représente 2 125 662 € TTC.

Les montants déjà individualisés pour cette opération sont :

- 233 220 € en dépenses pour la maîtrise d'œuvre des aménagements d'espaces publics et l'ordonnancement-pilotage-coordination du projet, sur l'opération n° 2698 par délibération n° 2012-2870 du Conseil du 19 mars 2012,
- 150 000 € en dépenses et 1 712 408 € en recettes pour la réalisation du parking provisoire nord-ouest pour la rentrée scolaire 2013 sur l'opération n° 2698 par délibérations n° 2013-3899 et n° 2013-3900 du Conseil du 18 avril 2013.

Sont concernés par cette demande d'autorisation de programme complémentaire, l'acquisition des terrains d'assiette correspondants aux espaces publics soit environ 7 500 mètres carrés, et l'aménagement de ces derniers : la voie nouvelle, les 3 parkings en définitif et les cheminements piétons.

Le calendrier prévisionnel des aménagements des espaces publics est le suivant :

- 2° trimestre 2014 : acquisition foncière,
- 3° trimestre 2014 : réalisation des plates-formes de voirie et des parkings en lien avec le démarrage des travaux de constructions,
- début 2015 : aménagement des parkings et des cheminements piétons,
- 2016 : finalisation des travaux de voirie en coordination avec la livraison des logements.

En application des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme, la réalisation de la voirie et des parkings publics a nécessité l'organisation d'une concertation préalable.

Par délibération n° 2013-4141 du 26 septembre 2013, le Conseil de communauté a approuvé les objectifs et les modalités de cette concertation préalable.

La concertation préalable s'est déroulée du 7 octobre au 22 novembre 2013. Un dossier de concertation a été mis à disposition du public à l'hôtel de Communauté et à l'hôtel de Ville de Saint Genis Laval aux heures d'ouverture habituelles d'ouverture.

Le périmètre de la concertation était délimité par la rue Francisque Darcieux au nord, la rue des Collonges au sud, et les parcelles à construire et construites à l'est et à l'ouest.

Ce dossier comprenait :

- la délibération d'ouverture de la concertation,
- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- une notice explicative des objectifs et enjeux du projet,
- une synthèse des études des espaces publics,
- l'orientation d'aménagement du secteur Darcieux-Collonges,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Les cahiers mis à disposition du public ont recueilli une remarque relative à l'insertion de la voie nouvelle avec les voies existantes et plus particulièrement à la gestion de la vitesse et des flux en vue de limiter l'encombrement des voies existantes à certaines heures de la journée.

Cette remarque sera intégrée aux études techniques sans toutefois remettre en cause les objectifs ou la réalisation du projet.

Il est donc proposé au Conseil :

- de prendre acte du bilan de la concertation préalable,
- d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 2 505 426 € en dépenses en vue des acquisitions foncières et le lancement des travaux d'espaces publics ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le bilan de la concertation préalable à l'aménagement des espaces publics de l'opération Darcieux-Collonges à Saint Genis Laval, et clôt ladite concertation,

b) - la poursuite du projet urbain partenarial Darcieux Collonges selon les objectifs et les principes d'aménagement tels qu'ils ont été arrêtés après la concertation.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06- Aménagements urbains, sur l'opération n° OP06O2698 pour un montant total de 2 505 426 € en dépenses et 17 453 € en recettes, répartis comme suit :

- 2 220 832 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 729 879 € en dépenses en 2014,
- . 718 632 € en dépenses en 2015,
- . 772 321 € en dépenses en 2016,

sur l'opération n° OP06O2698 ;

- 106 500 € TTC en dépenses et de 17 453 € en recettes à la charge du budget annexe des eaux, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 106 500 € en dépenses en 2014,
- . 17 453 € en recettes en 2015,

sur l'opération n° 1P06O2698.

La TVA intégrée dans le montant de l'opération est intégralement récupérée auprès du délégataire pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de 17 453 €.

- 178 094 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement, à prévoir en 2014, sur l'opération n° 2P06O2698.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 888 646 € en dépenses et 1 712 861 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.